



COMPTE RENDU SEANCE DU 5 FEVRIER 2009

Le 5 février 2009, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 janvier 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du compte-rendu du 15 octobre 2008
- Echange de terrain KEMPF/COMMUNE
- Règlement salle des fêtes et augmentation des tarifs
- Rapport annuel 2007 Syndicat Eau du Vexin Normand
- SIEGE (3^{ème} tranche enfouissement des réseaux rue Thierry de Martel)
- Achat plateaux et bancs pour la salle des fêtes
- Enquête publique LAFARGE (exploitation d'une carrière alluvionnaire de sables et de graviers sur la commune de PORTEJOIE)
- Demande de subvention au Conseil Général pour travaux de mise en sécurité église
- SIEGE (éclairage public rue de la Messe et rue de la Bergerie) et renforcement de réseaux rue de la Troplais
- Avenant convention vérification des hydrants
- Vente parcelle terrain à Madame DUPON Coralie
- Achat terrain à Monsieur VATBOIS (président du directoire de la SA Robert STREF)
- Règlement intérieur bibliothèque
- Convention entre la commune de Muids et Monsieur PEYRE pour un droit de passage

QUESTIONS DIVERSES

- Société LAFARGE
- Salle des fêtes
- Nettoyage des chemins et élagage
- Présentation du projet d'aménagement du bord de seine de St Pierre du Vauvray
- Préau cour école
- Permanences des soins
- Commissions
- Carrefour rue de la Messe
- Vœux du Maire
- Arrêt du bus
- Véolia
- Gaz

Etaient présents : MME T.STAGE, MRS HENOCH, S.DUGUE, R.HEROUX (Adjoints)

MMES I.LAUNAY, M.DUBOIS, E.BANCE, A.LETELLIER
MRS T.BOUREZ, M.GOSSENT, R.JOHANS, R.VILCOQ

Etaient absents excusés : MME F.CARRIERE-GOSSELIN (pouvoir à MME I.LAUNAY)

MR X.LORTHIOS (pouvoir à MR L.HENOCH)

En préambule, Monsieur Bernard LEBOUQC Maire, propose d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- règlement intérieur bibliothèque
- convention entre la commune de Muids et Monsieur PEYRE pour un droit de passage

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de retenir ces points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 15 octobre 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ECHANGE DE TERRAIN KEMPF/COMMUNE DE MUIDS

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant l'échange de terrain devant intervenir entre monsieur et madame KEMPF et la Commune.

REGLEMENT SALLE DES FETES ET AUGMENTATION DES TARIFS

Le règlement de la salle des fêtes présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents. Son application entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010, il sera accompagné d'une augmentation des tarifs.

COMMUNE

Du lundi au vendredi (à la journée)	100.00 €
SAMEDI et DIMANCHE	250.00 €

HORS COMMUNE

Du lundi au vendredi (à la journée)	200.00 €
SAMEDI et DIMANCHE	400.00 €
Associations	100.00 €

Pour les associations de Muids, gratuite une fois par an, ensuite 100.00 €

Location de vaisselle : 1 € par personne

A la réservation un acompte sera demandé correspondant à 50 % du montant ainsi qu'une caution de 450.00 €. Celle-ci sera restituée aux loueurs dès que l'état des lieux après manifestation aura été effectué.

De plus, les particuliers ainsi que les associations devront présenter une attestation d'assurance responsabilité civile.

Toute pièce de vaisselle manquante ou cassée sera facturée 1.50 €

La remise des clefs pour un mariage se fera le vendredi à 16 h 00. C'est pourquoi, il est proposé de mettre à la disposition de la Muidsiennne la maison située 1 rue Nationale pour les répétitions de la chorale.

RAPPORT ANNUEL 2007 SYNDICAT DES EAUX DU VEXIN NORMAND

Monsieur le Maire fait une brève présentation du rapport établi par le Syndicat des Eaux du Vexin Normand pour l'année 2007. Il précise qu'il est consultable en mairie.

SIEGE (3EME TRANCHE ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE THIERRY DE MARTEL)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle participation communale pour la 3^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux rue Thierry de Martel modifiée par le SIEGE.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion publique est prévue le mardi 3 mars à 18 h 30 à la salle des fêtes. A cet effet, tous les riverains concernés recevront un courrier de la Mairie.

ACHAT BANCS POUR LA SALLE DES FETES

Afin de compléter les places assises lors de certaines manifestations à la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide d'acheter des bancs. Des devis seront demandés et la dépense sera inscrite au budget 2009.

ENQUETE PUBLIQUE LAFARGE POUR EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE DE SABLES ET DE GRAVIERS SUR LA COMMUNE DE PORTEJOIE.

Monsieur le Maire présente l'arrêté de monsieur le Préfet qui a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société LAFARGE en vue d'exploiter une carrière alluvionnaire de sables et de graviers sur le territoire de la commune de PORTEJOIE qui s'est déroulée du 13 janvier au 14 février 2009.

Après présentation faite, le Conseil Municipal décide (13 pour – 2 abstentions) de donner une suite favorable à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX EGLISE

C'est en cours de restauration de l'édifice que la société LANGLET a découvert que des travaux supplémentaires de mise en sécurité étaient indispensables pour assurer une réouverture prochaine de l'église.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour engager ces travaux et l'autorise à demander une subvention auprès du Conseil Général de 40 % du montant (HT) des travaux.

SIEGE (ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA BERGERIE ET RUE DE LA MESSE, RENFORCEMENT DE RESEAU RUE DE LA TROPLAIS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation communale pour la pose d'un éclairage public rue de la Bergerie et rue de la Messe ainsi que pour le renforcement de réseau rue de la Troplais.

AVENANT CONVENTION VERIFICATION DES HYDRANTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie. Ce document reprend le niveau de la prestation pour chaque hydrant. Le montant s'élève à la somme de 1970.88 €. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à le signer.

VENTE PARCELLE TERRAIN A MME DUPON CORALIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame DUPON Coralie désireuse d'acheter la parcelle de terrain qui se situe en prolongement du sien. Avant de se prononcer définitivement, le Conseil Municipal demande que les services compétents soient consultés pour connaître l'identité exacte du propriétaire de la parcelle en question.

ACHAT TERRAIN MONSIEUR VATBOIS (président du directoire de la SA Robert STREF)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir une parcelle de 28a 96ca cadastrée section H 183 appartenant à Monsieur VATBOIS (président du directoire de la SA Robert STREF) au prix de 1500.00 €

Cette acquisition permettra d'aménager l'endroit sur lequel se trouve actuellement la benne à verres (pose d'une dalle en béton pour poser la bulle, plantations d'arbustes).

Maître DESLOUS notaire Aux Andelys sera chargé d'établir l'acte.

REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE

Madame STAGE soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de règlement concernant le fonctionnement de la bibliothèque.

Après présentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le valider en précisant les conditions suivantes :

La bibliothèque sera ouverte 6 heures/semaine à compter du 18 avril les jours suivants :

- mardi soir (16 h à 18 h)
- jeudi soir (17 h à 19 h)
- samedi matin (10 h à 12 heures)

Une porte ouverte est prévue le 17 avril. Aucune cotisation ne sera demandée. Il sera possible d'emprunter 2 documents au maximum pour une durée de 2 semaines.

Les livres seront renouvelés tous les trimestres. Actuellement 800 livres, 300 CD sont arrivés.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MUIDS ET MONSIEUR PEYRE POUR DROIT DE PASSAGE

Afin de permettre la circulation des randonneurs sur le chemin situé en bord de seine entre le centre du village et le moulin, le Conseil Municipal décide de signer une convention avec monsieur PEYRE afin de bénéficier d'un droit de passage sur sa parcelle cadastrée F 794.

QUESTIONS DIVERSES

LAFARGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu avec un représentant de la société LAFARGE concernant l'agrandissement de Muids bas (restitution des chemins communaux et élargissement du chemin rural près de chez STREF).

En ce qui concerne le dossier des CARRIERES, Madame DUBOIS demande d'où vient l'autorisation d'épandre des boues d'épuration.

SALLE DES FETES

La moquette sur la scène a été changée. Afin d'éviter toutes les nuisances sonores, il est envisagé d'installer un limiteur de décibels. Des devis seront demandés.

Monsieur VILCOQ suggère d'installer une rampe le long des marches pour accéder à la scène

NETTOYAGE DES CHEMINS ET ELAGAGE

Le nettoyage des chemins le long de l'ancienne voie de chemin de fer au-dessus de la déchetterie a été réalisé par les agents de la commune ainsi que l'élagage.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU BORD DE SEINE DE ST PIERRE DU VAUVRAY

Une réunion est organisée le samedi 14 février à 10 h à la mairie de St Pierre du Vauvray pour une présentation du projet d'aménagement du bord de seine de St Pierre du Vauvray. Madame STAGE se propose d'y assister.

PREAU ECOLE

Monsieur HEROUX fait part de la demande de monsieur CHERIF qui souhaiterait pouvoir stationner ses véhicules sous le préau de l'école le week-end lorsque la salle des fêtes est réservée. Le Conseil Municipal donne son accord.

PERMANENCES DES SOINS

Monsieur BOUREZ demande que dans le prochain bulletin municipal figure le numéro de téléphone de la permanence des soins qui commence à 20 h jusqu'à 8 h du matin (02 32 33 32 32). Ce numéro sera affiché dans la salle des fêtes.

COMMISSIONS

Monsieur BOUREZ souhaiterait que les dates des commissions soient déterminées suffisamment à l'avance afin qu'il puisse adapter son planning. De plus, il demande qu'un responsable soit nommé dans chaque commission qui sera le porte-parole lors des réunions de conseil municipal.

CARREFOUR RUE DE LA MESSE

Monsieur GOSSANT informe le Conseil Municipal du danger qui existe au carrefour rue de la Messe, rue de Daubeuf.

Monsieur le Maire va prendre contact avec la CCAE.

VŒUX DU MAIRE

Monsieur HENOCH remercie l'équipe municipale pour l'aide apportée lors des vœux du maire.

ARRET BUS

Pour assurer la sécurité des enfants de primaire qui prennent le car madame BANCE demande une signalisation au sol devant l'ancienne poste délimitant l'endroit où ils doivent attendre le car.

VEOLIA

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le devis de VEOLIA pour le remplacement de 4 poteaux incendie. D'autres devis seront demandés.

GAZ

L'installation du gaz rue Thierry de Martel doit intervenir en même temps que la 3^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux.

-



COMPTE RENDU SEANCE DU 30 MARS 2009

Le 30 mars 2009, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 mars 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du compte-rendu du 5 février 2009
- Vote du CA et affectation des résultats
- Vote du compte de gestion
- Compensation taxe professionnelle
- Augmentation des taxes directes locales
- Subventions communales
- Vote du BP 2009
- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de l'Aérodrome d'Etrépany
- Proposition de cession pour l'Euro symbolique de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame CAMBERLIN située rue de la Bergerie
- SIEGE (éclairage public rue de la Messe)
- Remboursement frais de déplacement à Mme TIXIER Christine
- Prise en charge perte financière dossiers APA

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise
- Aménagement devant le café de la Poste et devant le stade
- Fleurissement Avenue du Château
- Aménagement bordure suite aux travaux sur la RD 313
- Eclairage public
- Démission madame CARRIERE-GOSSELIN Françoise

Etaient présents : MRS HENOCH, S.DUGUE, R.HEROUX
(Adjoints)

MMES M.DUBOIS, E.BANCE, A.LETELLIER
MRS M.GOSSENT, R.VILCOQ, X.LORTHIOS

Etaient absents excusés : Mme T.STAGE (pouvoir à Mr LÉBOUCQ)
Mr T.BOUREZ (pouvoir à Mr HENOCH)
Mr R.JOHANS (pouvoir à Mr DUGUE)

Absentes : MMES F.CARRIERE-GOSSELIN Françoise
I.LAUNAY

En préambule, Monsieur Bernard LEBOUQC Maire, propose d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- SIEGE (éclairage public rue de la Messe)
- Remboursement frais de déplacement à Mme TIXIER Christine
- Prise en charge de la perte financière des dossiers d'APA

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de retenir ces points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 5 février 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU CA 2008 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Bernard LEBOUQC commente le CA 2008.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

426 751.43 €

Résultat de fonctionnement : 175 660 €

RECETTES

602 411.43 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

494 548.91 €

Résultat d'investissement : 391 530.88 €

RECETTES

886 079.79 €

Reste à réaliser (dépenses)

2111.51 achat terrain tvx RD 313	6900.00 €
2315.71 tvx supplémentaires RD 313	1581.84 €
20413 tvx RD 313	334 111.51 €
2315.58 clôture étude de sol cimetièr	9 587.38 €
2313.60 tvx église	77 382.49 €
2188 divers	2 274.34 €

431 837.56 €

Reste à réaliser (recettes)

1323 travaux église	25 000.00 €
---------------------	-------------

Pas de questions, les restes à réaliser sont votés à l'unanimité.

Résultat global : 215 870.88 € (fonctionnement – investissement)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats dont le montant s'élève à la somme de 160.354 €. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HENOCH et se retire pour le vote du CA 2008. Monsieur HENOCH demande au Conseil Municipal de voter le CA 2008. Celui-ci est voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Compte de gestion préparé par monsieur SANTOULANGUE trésorier des Andelys est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission de compensation de la taxe professionnelle de la CCAE. Le montant du transfert pour la commune de Muids s'élève à la somme de 78 565 €.

AUGMENTATION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité d'augmenter le taux des taxes directes locales de 2.5 %.

	<u>TAUX 2008</u>	<u>TAUX 2009</u>
Taxe habitation	6.94	7.11
Taxe foncière Bâtie	14.70	15.07
Taxe foncière Non bâtie	33.81	34.65

(pour information la moyenne départementale en 2008)

Taxe habitation	12.28 %
Taxe foncière Bâtie	25.80 %
Taxe foncière Non bâtie	44.53 %

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le montant des subventions pour l'année 2009 s'élève à la somme de 20 190.00€

VOTE DU BP 2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le BP 2009 de la commune en arrêtant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

692 232.00 €

RECETTES

692 232.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

843 614.00 €

843 614.00 €

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DE L'AERODROME D'ETREPAGNY

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny.

PROPOSITION DE CESSION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME CAMBERLIN SITUEE RUE DE LA BERGERIE

Afin de pouvoir élargir si nécessaire la chaussée rue de la Bergerie, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité d'acquérir 85 m² de la parcelle cadastrée H177 et 180 appartenant à Monsieur et Madame CAMBERLIN pour l'euro symbolique.

Maître DAGUET notaire Aux Andelys sera chargé d'établir l'acte. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Bernard LEBOUQCQ, Maire, pour signer toutes les pièces nécessaires à l'achat de ce terrain.

SIEGE : ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MESSE

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer la délibération concernant la pose de deux éclairages publics rue de la Messe dont le montant de la part communale s'élève à la somme de 2006.69 €.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT MADAME TIXIER

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement à Madame Christine TIXIER qui s'est rendue à la perception des Andelys le mardi 17 mars. Elle percevra la somme de 12.50 €

PRISE EN CHARGE DE LA PERTE FINANCIERE DES DOSSIERS APA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau transmis par le service d'aide à domicile de la CCAE. Celui-ci laisse apparaître une perte financière pour les dossiers d'APA qui devra être supportée par chaque commune.

Celle-ci correspond à la différence entre le coût réel du service et le remboursement par le Conseil Général. Pour 2009, la commune de Muids sera redevable de la somme de 2132.57 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2009 du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

EGLISE

Dans le but d'obtenir une subvention pour des travaux supplémentaires à réaliser à l'église et surtout électrique, monsieur le maire a demandé à monsieur DERBANNE architecte du Conseil Général de venir sur le site afin qu'il puisse réaliser un diagnostic.

AMENAGEMENT DEVANT LE CAFE DE LA POSTE ET DEVANT LE STADE

C'est dans un souci d'esthétique et de sécurité que des rondins de bois vont être installés devant le café de la Poste ainsi que devant le stade.

FLEURISSEMENT AVENUE DU CHATEAU

Des bacs fleuris vont être installés sur chaque éclairage sous l'Avenue du Château.

AMENAGEMENT BORDURE SUITE AUX TRAVAUX SUR LA RD 313

Le roulage ainsi que la première tonte de la pelouse seront réalisés par l'entreprise LEMIRE. Cette opération est prévue dans le marché.

ECLAIRAGE PUBLIC

La société THORN EUROPHANE a été retenue pour les deux éclairages à installer rue de la Messe. Il reste à voir le problème d'esthétique.

C'est dans un souci d'économie qu'une demande a été faite auprès de Monsieur HEBERT pour baisser le voltage la nuit sans nuire à la qualité de l'éclairage. Cet aménagement nous fera économiser plus de 25 % de consommation.

DEMISSION MMME CARRIERE-GOSSELIN

Monsieur le Maire présente au membre du conseil le courrier de madame CARRIERE-GOSSELIN Françoise.

Monsieur le maire souhaite avant d'enregistrer définitivement sa démission pouvoir la rencontrer.

La séance étant levée, monsieur BUISSON a pris la parole et a demandé s'il serait possible qu'un éclairage supplémentaire soit installé rue de la messe afin de sécuriser les enfants qui se rendent à l'abribus rue de Maupéou.



COMPTE RENDU SEANCE DU 7 JUILLET 2009

Le 7 juillet 2009, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du compte-rendu du 14 mai 2009
- Convention d'occupation du domaine public par ANTARGAZ
- Enfouissement des réseaux (4^{ème} tranche rue Thierry de Martel)
- Instruction certificat d'urbanisme
- Cimetière
- Convention prestation aide à domicile

QUESTIONS DIVERSES

-

Etaient présents : MRS HENOCH, S.DUGUE, R.HEROUX
MME T.STAGE (Adjoint)
MMES M.DUBOIS, E.BANCE,
MRS R.VILCOQ, R.JOHANS, M.GOSSENT

Etaient absents excusés : MR X.LORTHIOS (pouvoir à MR L.HENOCH)
MME A.LETELLIER (pouvoir à MR S.DUGUE)
MME I.LAUNAY (pouvoir à MME T.STAGE)

En préambule, Monsieur Bernard LÉBOUCQ Maire, propose d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- Convention prestation aide à domicile

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de retenir ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Compte rendu de la séance du 14 mai 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents

CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ANTARGAZ

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ANTARGAZ pour la mise à disposition des parcelles communales cadastrées N° 1166 et 1167 situées rue Thierry de Martel pour le stockage du gaz.

La présente convention d'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance de 150 €/ an.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (4^{ème} TRANCHE RUE THIERRY DE MARTEL)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager les travaux concernant l'enfouissement des réseaux de la 4^{ème} tranche située rue Thierry de Martel dont le montant s'élève à la somme de 187 000 €.

La participation communale s'élève à la somme de 53 424.75 €.

Sur demande de Madame BANCE concernant le financement de ces travaux, monsieur le Maire répond qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à un emprunt.

Monsieur le Maire explique comment se calcul la participation financière de la commune.

- renforcement : 20 % du montant HT des travaux
- éclairage public : 40 % du montant HT des travaux
- France télécom : 60 % du montant HT des travaux

INSTRUCTION CERTIFICAT D'URBANISME

Afin de faciliter la circulation et le stationnement au niveau des futurs terrains à bâtir, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire lors d'un dépôt de certificat d'urbanisme à mentionner dans la rubrique observation que la commune se réserve une bande de terrain de pour l'aménagement de la voirie.

Dans ces conditions, madame DUBOIS dit que le propriétaire sera lésé. Il lui est répondu que cela évitera à la commune de racheter plus tard une bande de terrain si elle décide de faire des trottoirs.

CIMETIERE

Après présentation des devis des deux prestataires consultés (EUROTOP et ELABOR) pour les travaux d'extension du cimetière, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'estimation faite par le cabinet EUROTOP.

Ce qui a fait que ce choix s'est porté sur le cabinet EUROTOP se sont deux points essentiels (la disposition des tombes et le mur).

En réponse à la question de madame DUBOIS concernant le mur, Monsieur le Maire répond que celui-ci ne pourra être réalisé par les agents communaux car trop coûteux. De plus, dans ce cas, la commune ne pourra prétendre obtenir une subvention.

Monsieur VILCOQ trouve que le coût de ces travaux est élevé.

CONVENTION PRESTATION AIDE A DOMICILE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à signer la convention avec la CCAE relative à la participation financière des heures d'intervention d'aide à domicile auprès des bénéficiaires de la commune.

Au vue du nombre d'heures estimées pour l'année 2009, soit 1679.19 heures, le montant de la participation est de : 2132.57 €



COMPTE RENDU SEANCE DU 6 OCTOBRE 2009

Le 6 octobre 2009, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2009
- Primes du personnel
- Création de poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Augmentation loyers communaux
- Echange terrain KEMPF/COMMUNE
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Décisions modificatives
- Concours maisons fleuries
- Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de France Télécom
- Choix du prestataire pour élaboration PLU
- Emprunt
- Enquête publique pour déclassement terrain rue de la Messe
- Désignation d'un nouveau délégué suppléant à la commission transport scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Grille école
- Inauguration réouverture église
- Convention occupation domaine fluvial
- Enfouissement éclairage public
- Repas des anciens
- Logement 1 rue Nationale
- Stade
- Bibliothèque
- Transport scolaire
- Projection de déchets de maïs sur la voie publique
-

Etaient présents : MRS HENOCH, S.DUGUE, R.HEROUX
MME T.STAGE (Adjoints)
MMES M.DUBOIS, E.BANCE, A.LETELLIER,I.LAUNAY
MRS R.VILCOQ, R.JOHANS, M.GOSSENT, X.LORTHIOS
T.BOUREZ

Absente : MME F.CARRIERE-GOSSELIN

En préambule, Monsieur Bernard LÉBOUCQ Maire, propose d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- désignation d'un nouveau délégué suppléant à la commission transport scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de retenir ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Compte rendu de la séance du 7 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents

PRIMES DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une prime au personnel communal. Celle-ci sera versée au mois de novembre.

CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE

Afin de permettre à Christine TIXIER d'accéder au poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, le conseil Municipal décide à l'unanimité de créer l'emploi.

AUGMENTATION LOYERS COMMUNAUX

Le conseil municipal décide de voter l'augmentation légale des loyers de 0.32 % de monsieur LEGOUPIL David, madame LABBE Léa à compter du 1^{er} novembre 2009 et celui de mademoiselle COLOMBEL Elise à compter du 1^{er} janvier 2010.

ECHANGE TERRAINS KEMPF/COMMUNE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier remis par monsieur KEMPF le jour de la signature de l'acte d'échange de terrain chez Maître DAGUET notaire Aux Andelys.

Celui-ci considère que l'échange de terrains entre sa propriété et la commune de Muids réalisé il y a une quinzaine d'années s'est traduit par un avantage au profit de cette dernière. C'est pourquoi, il demande que la commune prenne en charge l'édification de clôture efficace (poteaux en ciment, hauteur 2 mètres, grillage soudé) le long de sa propriété afin de remplacer celle qui avait été établie à titre provisoire. Mais nous ne disposons pas de document en mairie qui indique cet état de fait.

Le conseil municipal estime que cette demande aurait due être formulée lors de l'échange et non pas 15 ans après, c'est pourquoi celui-ci refuse à l'unanimité de donner une suite favorable.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE.

Monsieur le maire fait un bref compte rendu du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable

- patrimoine du service (9 installations de production, 13 réservoirs, 755 kilomètres de canalisations)
- intégration de Muids au syndicat d'eau du vexin normand (01/01/2005)
- la production et les échanges d'eau (année 2008 pour Muids 50 887)
- consommation et la vente d'eau (année 2008, 1 480 279 m3)
- renouvellement des compteurs (843 en 2008)
- branchements compteurs (en 2008 pour Muids 2)

- prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (en 2008,2.85 €,en 2009,2.82€) le rapport est consultable en mairie.

Monsieur HENOCH prend la parole et fait un résumé de la réunion du syndicat d'eau du vexin normand qui a eu lieu le 5 octobre 2009

- mise en place de compteurs sur les réseaux qui décèleront les fuites
- les éleveurs devront être équipés d'un second compteur pour le bétail
- à compter de 2010 une taxe pollution figurera sur les factures.

DECISIONS MODIFICATIVES

FRAIS DE NOTAIRE TERRAIN CAMBERLIN RUE DE LA BERGERIE

2118 + 70 €

020- 70 €

REPLACEMENT PORTE ECOLE MME GODEBOUT

Les crédits étaient inscrits au BP 2009, mais des travaux supplémentaires ont été demandés (modification de sens ouverture pour l'étanchéité de la porte avec joints)

2135 + 426.00 €

020 – 426.00 €

Afin d'assurer la sécurité des enfants de la classe de Madame GODEBOUT, l'accès à la porte va être modifié.

REPLACEMENT CHAUFFE-EAU (94 RUE DE LA MESSE)

2135 + 1314.39 €

020 – 1314.39 €

ECLAIRAGE SECOURS SALLE DES FETES, MJC

2135 + 2749. 00 €

020 – 2749.00 €

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Dans le cadre de l'initiative du conseil général « villes et villages fleuris » la commune de Muids a organisé un concours communal. La remise des récompenses a eu lieu le 18 juillet 2009.

Chaque candidat s'est vu remettre un bon d'achat à retirer chez Monsieur GOMOND Régis (producteur de fleurs à Fontaine Bellenger).

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE FRANCE TELECOM

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la somme de 1587.00 € correspondant à l'occupation du domaine public par les ouvrages de France Télécom pour l'année 2009.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR ELABORATION PLU

Après présentation des devis des 3 prestataires consultés (CBC ARCHITECTURE et URBANISME, HABITAT et DEVELOPPEMENT, EUROTOP) pour l'élaboration du PLU, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette prestation au cabinet CBC ARCHITECTURE et URBANISME) dont le montant de l'offre s'élève à la somme de 17 860 € (HT).

Le conseil Municipal autorise monsieur le maire à demander une subvention au Conseil Général correspondant à 20 % du montant HT des travaux.

EMPRUNT

Au vue de la situation budgétaire qui est correcte, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas réaliser l'emprunt de 100 000.00 € inscrit au BP 2009.

ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT TERRAIN RUE DE LA MESSE.

Après renseignement pris auprès de la DDE monsieur le maire précise qu'il n'est pas nécessaire de faire une enquête publique.

Pour régulariser la vente de la parcelle cadastrée C149 à madame DUPON Coralie, il suffit d'extraire celle-ci du domaine public en procédant au déclassement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT A LA COMMISSION TRANSPORT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation d'un délégué suppléant à la commission transport scolaire en remplacement de madame Françoise CARRIERE-GOSSELIN qui a démissionné du Conseil Municipal.

Madame Isabelle LAUNAY est désignée comme déléguée suppléante.

QUESTIONS DIVERSES

STATIONNEMENT DEVANT LA GRILLE DE L'ECOLE

Une interdiction de stationner va être fixée sur la grille de l'école

INAUGURATION REOUVERTURE EGLISE

La maquette du carton d'invitation va être présentée au père BALTAZAR pour validation.

Le petit gourmet a été retenu pour la réception qui sera servie à la salle des fêtes à la suite de la cérémonie religieuse.

Le fleurissement de l'église sera réalisé par Jean Pierre FLEURS (fleuriste à Saint Pierre du Vauvray), le chœur de l'église sera fleuri.

Le REX ROTARY des Andelys fait un don de 200 lys qui seront disposés à la salle des fêtes et à l'église.

Dans la salle des fêtes quelques plantes vertes louées seront installées sur la

table du buffet et sur la scène.

Monsieur le maire remercie les associations, les bénévoles, qui participent au nettoyage de l'église.

Un commissaire priseur doit venir gratuitement à l'église pour faire une estimation de tous les objets.

Le mobilier a été transporté à la salle des fêtes, les objets précieux sont en lieu sûr.

Un loto des associations est prévu les 10 et 11 octobre prochain pour l'église. Ludovic HENOCH précise que les membres de l'amicale pétanque avaient réservé cette date pour organiser leur repas. Ils ont bien voulu le décaler au 19 décembre prochain. C'est pourquoi, le conseil municipal décide de leur faire une remise de 50 % sur le prix de la location de la salle des fêtes (45 €)

CONVENTION OCCUPATION DOMAINE FLUVIAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention d'occupation des terrains et cheminement situés en bord de seine à titre gratuit avec la commune. Par la présente convention, l'Etat autorise la mise en superposition d'affectation d'une partie du domaine public fluvial confié à VNF en vue de la création et de la valorisation des espaces verts par la commune de Muids en bordure de la voie d'eau.

Pour que les riverains soient exonérés de redevance, il faut créer une association. Une fois créée, VNF établira une convention avec celle-ci.

En ce qui concerne le montant de la redevance domaniale (rampe de mise à l'eau) les barèmes VNF en vigueur prévoient un prix forfaitaire de 57.66 €.

Le conseil municipal est favorable à l'établissement de la convention mais pas pour la redevance, c'est pourquoi, monsieur le maire va leur adresser un courrier

ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement de l'éclairage public de la 3^{ème} et 4^{ème} tranche, la commune va réaliser une économie de 40 % sur les consommations avec l'intégration du système de baisse de voltage.

REPAS DES ANCIENS

Le repas annuel des anciens va se dérouler le 18 octobre prochain. Chaque convive se verra remettre un petit cadeau.

LOGEMENT 1 RUE NATIONALE

Monsieur BOUREZ rappelle que dans le dernier bulletin municipal un article avait été inséré concernant la vocation du logement situé 1 rue Nationale acheté par la commune. La population était invitée à s'inscrire auprès de la Mairie pour participer à une réunion publique afin de recueillir les propositions et avis. A ce jour, seulement deux personnes se sont manifestées, c'est pourquoi il a été décidé de convier ces personnes aux réunions de la commission patrimoine communal qui aura à débattre sur ce sujet.

STADE

Une convention d'utilisation du local au stade va être établie et sera transmise à chaque association. Un règlement sera affiché. Une VMC avec une minuterie doit être installée.

BIBLIOTHEQUE

Madame STAGE est satisfaite du nombre d'inscrits (154) mais le nombre n'est pas juste car les enfants qui sont entrés au collège ne fréquentent plus la bibliothèque. Elle va faire une relance.

Un casque audio va être installé pour les CD.

TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur BOUREZ demande que le car du regroupement pédagogique soit mieux entretenu car il n'est pas toujours en bon état.

Madame LAUNAY demande s'il est normal que le car du collège passe en avance sur les horaires le matin ce qui obligent les enfants à arriver plus tôt.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dorénavant en cas de souci, il faut prendre contact avec Monsieur Fabrice RUSSIAS responsable de la gestion des transports scolaires à la CCAE.

DECHETS DE MAIS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur Xavier LORTHIOS demande que la commune intervienne auprès de l'agriculteur qui exploite les terrains au-dessus de la Cité des Fleurs afin qu'il nettoie la voie publique lors du passage d'un de ces engins. Monsieur le Maire va lui adresser un courrier.